

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE POUILLON (LANDES)  
Séance du 14 novembre 2024**

**Présents** : M Gilles LAHITTE 1<sup>er</sup> Adjoint ; Mme Marie-Josée SIBERCHICOT 2<sup>ème</sup> Adjointe ; M Thierry LE PICHON 3<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Régine TASTET 4<sup>ème</sup> Adjointe ; M Pierre FLORIMONT 5<sup>ème</sup> Adjoint ; Mme Corinne TASTET 6<sup>ème</sup> Adjointe ; M Michel LALANNE ; M Jacques BOURRETERE ; M Jean-Bernard NASSIET ; Mme Magalie CAZENAVE ; M François LASSERRE ; Mme Diane LACHERAY ; M Gabriel AFONSO ; Mme Sandrine DARRICAU-DUFAU ; M Philippe DUROSOY ; M Henri LASSERRE ; Mme Isabelle GILARDOT ; M Jean LALANNE

**Excusé(s)** : Mme Pascale VOGT

**Procurations** :

M Patrick VILHEM à Thierry LE PICHON  
Mme Mathilde DUBECQ à Mme Corinne TASTET  
M Jean-Luc FREUCHET à M Gilles LAHITTE  
M Bruno TRAVERT à M Jean-Bernard NASSIET

**Secrétaire de séance** : Corinne TASTET

**Dél 2024 11 071 : Fixation du tarif de location des salles communales**

Vu la délibération n°2024 06 046 du 25 juin 2024 ;

**Considérant qu'il est souhaité d'apporte quelques modifications, il est proposé à l'assemblée :**

- d'abroger la délibération n°2024 06 046 du 25 juin 2024.
- de modifier les tarifs de location des salles communales comme suit (voir en rouge les modifications proposées) :

SALLES <b>Réservées aux Pouillonnais</b>	Cinéma	Petite salle Communale n°1	Salle Bientz (sauf quillier)	Foyer Municipal	Halle couverte
Tarif journalier  Heure de fin le de la location : J+1 à 11h pour les réserva- tions des ven- dredis et same- dis et 8 h les autres jours	200 € 100 € le 2eme jour	50 € 25 € le 2eme jour	<u>du 01/04 au 31/10</u>  150 € 75 € le 2eme jour  <u>du 01/11 au 31/03</u>  200 € 100 € le 2eme jour	250 € 125 € le 2eme jour	200 € 100 € le 2eme jour
Montant de la caution	150 €	100 €	150 € pour le nettoyage  150 € pour le matériel  2 chèques	150 € pour la salle  150 € pour la cuisine (optionnel)  2 chèques	100 €
Type d'utilisation	Spectacles	Réunions	Repas chauds et froids Réunions...	Repas chauds et froids Réunions, spec- tacles...	Repas froids Réunions, spec- tacles...
Capacité d'accueil maximale	288 personnes	20 personnes	120 personnes	200 personnes	240 personnes

- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'abroger** la délibération n°2024 06 046 du 25 juin 2024.

- **de modifier** les tarifs de location des salles communales tel que proposé.

- **d'autoriser** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme, POUILLON, les jours, mois et an susdits.**

La secrétaire de séance,  
Corinne TASTET.



Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Gilles LAHITTE.

